

## COMITE DE PILOTAGE

**11<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire du Comité de pilotage, tenue le mercredi 04 octobre 2017, dans la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie**

---

### ***Compte rendu***

Le mercredi 04 octobre 2017, le Comité de pilotage a tenu sa onzième réunion extraordinaire, la deuxième de l'année 2017, à la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie, sous la présidence de Monsieur Badawasso GNARO, Vice-président du Comité de pilotage.

Etaient présents à cette réunion dix-huit (18) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et les membres du Secrétariat technique. Ci-joint la liste de présence.

La réunion a débuté à 15 heures 15 minutes par les mots de bienvenue du président de la séance.

L'ordre du jour de la réunion a été modifié et adopté comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 27<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage
2. Examen et adoption du rapport de l'étude de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016
3. Divers

- 1. Examen et adoption du compte-rendu de la 27<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage**

Le compte-rendu de la 27<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le vendredi 21 juillet 2017 a été examiné et adopté.

- 2. Examen et adoption du rapport de l'étude de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016**

Tout comme les précédents rapports ITIE-Togo, les experts du Cabinet Moore Stephens, Messieurs Ghazi Kiari et Ben Maher, conformément aux spécifications de la phase d'analyse préliminaire de leur mission, ont procédé à la présentation du rapport de l'étude de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016. L'exposé proprement dit a été fait par Monsieur Maher.

A l'issue des échanges, le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a convenu avec le Consultant de prendre comme périmètre pour le rapport de 2015, 22 sociétés minières et 26 sociétés pour celui de 2016. Il a été également retenu pour le même périmètre de couverture des rapports ITIE-Togo, 08 agences gouvernementales en plus des communes et conseils de préfecture de 15 localités minières. Notons également que pour ces deux rapports, les sociétés minières devront divulguer, outre les données financières, des informations contextuelles telles que le volume de la production et de l'exportation, l'effectif des employés et leurs propriétaires réels.

En outre, le Comité de pilotage a retenu la base de 500 000 FCFA comme seuil de matérialité pour faire partir du champs de la conciliation des informations fournies par les entités perceptrices et celles fournies par les entreprises minières. S'agissant de l'écart maximum à tolérer entre les déclarations de l'Etat et celles des sociétés minières, le Comité de pilotage a décidé de ne tolérer qu'un écart maximal de 1% du total des recettes extractives reportées par les régies financières. Quant à ce qui concerne la certification des données, elle va se faire comme cela a toujours été le cas pour les années précédentes. Les données des entreprises vont être certifiées par leurs commissaires aux comptes et celles des administrations publiques par la Cour des comptes. Selon le calendrier, les entités déclarantes sont tenues de fournir les formulaires non certifiés au plus tard le 23 octobre 2017 et les formulaires certifiés le 30 octobre 2017. Par ailleurs, un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration est prévu à l'attention de toutes les entités déclarantes retenues dans le périmètre. Cet atelier démarre la deuxième phase du plan de travail élaboré dans le contrat de prestations N° 00716/2017/AMI/ITIE/PI/BM&BG relatif à l'élaboration des rapport ITIE-Togo des années 2015 et 2016. L'Atelier aura lieu le jeudi 05 octobre 2017 à l'Hôtel IBIS Lomé centre.

Outre les décisions de fond, les membres du Comité de pilotage ont formulé la demande que les rapports ITIE-Togo des années 2015 et 2016 mettent l'accent sur les critères d'octroi des licences au niveau de la Direction Générale des Mines et de la Géologie et de la Direction Générale des Hydrocarbures, et qu'ils tiennent compte des sociétés pour lesquelles la TdE a installé des compteurs. Monsieur PIGNAN a suggéré que le conciliateur s'adresse au Commissariat des Impôts pour avoir les données statistiques sur l'emploi dans les sociétés minières en vue de la réconciliation.

Après toutes ces interventions, les membres du Comité de pilotage ont adopté le rapport de l'étude de cadrage sous réserve des observations émises.

### **3. Divers**

Dans les divers, le Coordonnateur national a informé les membres du Comité de pilotage de la tenue de la conférence sur la propriété réelle qui aura lieu à Djakarta en Indonésie les 23 et 24 octobre 2017 et de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de l'ITIE à Manille aux Philippines du 24 au 27 octobre 2017. Ainsi, l'Honorable KPOGO Kodjo et Monsieur PIGNAN GNANSA Palakassi, tous membres du Comité de Pilotage, ont été désignés pour représenter le groupe multipartite à cette conférence. Monsieur ADJEHOUN Kossi, Directeur du contrôle et du développement minier, participera également à cette conférence pour le compte de l'administration publique. En plus de ses personnes suscitées, le Coordonnateur national participera à la conférence sur la propriété réelle pour le compte du Secrétariat technique et à la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de l'ITIE en tant que membre titulaire représentant les pays ITIE de l'Afrique francophone.

Le Coordonnateur national a également informé les membres que le Secrétariat international organise un atelier d'apprentissage par les pairs à Yaoundé au Cameroun du 28 au 30 novembre 2017. Ainsi, Monsieur GNARO, Vice-président du Comité de pilotage et Monsieur KEZIE, Directeur Général de la SNPT et membre du Conseil national de supervision ont été désignés pour représenter le groupe multipartite à cette rencontre. De même, le Coordonnateur national et le Chef Cellule Administration et Renforcement de Capacités, Monsieur AMEKUDZI, y participeront pour le compte du Secrétariat technique.

La dernière information donnée par le Coordonnateur national aux membres du Comité de pilotage présents à cette réunion est l'organisation d'un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration des données pour les rapports ITIE-Togo 2015 et 2016. Cet atelier

se tiendra le jeudi 05 octobre 2017 à l'Hôtel IBIS Lomé-Centre et sera animé par les experts du cabinet Moore Stephens. Pour des raisons de budget, le Secrétariat technique n'a invité qu'un seul représentant par entité déclarante pour participer à cet atelier. Après l'intervention du Coordonnateur national, les membres du Comité de pilotage ont demandé que le nombre de représentant du Commissariat des Douanes et du Commissariat des Impôts soit amené à deux au moins compte tenu du volume de travail qu'ils auront à faire.

Pour finir, le Coordonnateur national a annoncé l'arrivée de deux nouveaux membres au Comité de pilotage. Il s'agit de Monsieur AMEKOUVO en remplacement de Monsieur CHAKBERA dont le mandat est arrivé à terme et de Madame TEDIHOU qui vient remplacer Madame BIDAMON qui représentait la société POMAR au Comité de pilotage.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été épuisés, la réunion a été clôturée à 17 heures 50 minutes.

**Adopté à Lomé, le 14 décembre 2017**

*Pour le Comité de pilotage*

*Séance ordinaire du 04 octobre 2017*

Le Coordonnateur national

  


**Didier Kokou AGBEMADON**

Le Vice-président

  


**Badawasso GNARO**

Le 15 mai 2017, le Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) a reçu de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) un rapport sur les résultats de son enquête sur les causes profondes de l'accident survenu le 15 mai 2017.

Le rapport mentionne que l'accident est le résultat d'une combinaison de facteurs, dont notamment l'absence de formation adéquate des employés et l'absence de procédures de sécurité adéquates.

Le CSST recommande que les employeurs prennent des mesures pour améliorer la formation des employés et mettre en place des procédures de sécurité adéquates.

Document communiqué en vertu de l'accès à l'information  
Document released pursuant to the Access to Information Act

Le 15 mai 2017, le Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) a reçu de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) un rapport sur les résultats de son enquête sur les causes profondes de l'accident survenu le 15 mai 2017.



Document communiqué en vertu de l'accès à l'information  
Document released pursuant to the Access to Information Act

Le 15 mai 2017, le Comité de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) a reçu de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) un rapport sur les résultats de son enquête sur les causes profondes de l'accident survenu le 15 mai 2017.



Document communiqué en vertu de l'accès à l'information  
Document released pursuant to the Access to Information Act